



Palais de l'Élysée, remise du trophée "Terre Saine".

## DANS CETTE ÉDITION DU BULLETIN MUNICIPAL

- une récompense pour le village (p. 6),
- la réforme territoriale (p. 1),
- une synthèse sur le budget communal (p. 2),
- l'école et l'actualité scolaire (p. 3),
- un appel au don pour sauver l'église (p. 4),
- les actions du C.C.A.S. (p. 3),
- l'ouverture de la Canopée (p. 4),
- les évènements sur la commune à ne pas manquer (p. 3, 7 et 8),
- les infos des associations, tennis de table, comité des fêtes, Imagin'Art,
- les rubriques habituelles : l'édito du Maire, l'état civil, l'agenda, les infos pratiques.

Et pour que notre petite commune rurale reste paisible et agréable, en page 5, un rappel du " savoir vivre entre voisins ".

Bonne lecture, Daniel PATU.



L'école des Petits Hiboux.



Allumer le feu.



Ces six premiers mois de l'année 2016 ont été et seront riches en divers événements.

**LA RÉFORME TERRITORIALE** va modifier notre fonctionnement de vie, avec une première action négative : La fermeture au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la Trésorerie Principale de Tournan-en-Brie.

**LA BAISSÉ DES DOTATIONS** de fonctionnement de la part de l'Etat de 20 000€ représentant 3,65% de nos impôts. Nous devons gérer nos dépenses de fonctionnement en bon père de famille et les décisions sur le choix des actions à mener sont parfois difficiles à prendre mais indispensables.

Nous devons poursuivre nos travaux d'investissement, le parking rue du Marronnier, la réfection de la toiture sud de l'église Saint Martin et la voirie de la Route de Villemigeon.

Des moments plus festifs, avec la remise du Trophée Terre Saine et l'inauguration de l'école maternelle qui aura lieu le 4 juin 2016 à 10h30.

Je voudrais remercier les habitants qui sont venus le 2 avril dernier à l'appel aux dons concernant la restauration du tableau " l'Adoration des Bergers " et qui, grâce à leur générosité va pouvoir être restauré sans que cela n'impute le budget communal.

Les congés arrivant rapidement je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes et reposantes vacances.

Jean Claude MARTINEZ, Maire.



## Commémoration du 8 mai 1945



## NOTReFRANCE Réforme Territoriale

### La réforme des territoires

La réforme des territoires souhaitée par l'état (LoiNOTRe), dans le but de regrouper les intercommunalités afin de réaliser des économies d'échelle réunissait la Communauté de Communes de la Brie Boisée avec le Val-Bréon, les Sources de L'Yerres et la commune de Courtomer. Les élus de la Communauté de Communes de la Brie Boisée à une forte majorité étaient contre ce mariage forcé.

Les Communes de la Brie Boisée ont déposé des amendements exprimant des souhaits de regroupements différents : Les élus de Favières par 12 votes pour et 3 votes contre, ont souhaité un rattachement avec la Communauté de Communes des Portes Briardes (Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Ozoir-la-Ferrière, Férolles-Attilly et Lésigny).

Ferrières en Brie et Pontcarré ont voté pour un rattachement avec Marne et Gondoire.

Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-Saint-Denis ont voté pour un rattachement avec le Val d'Europe.

### Réunion de la CDCl et traitement de " défaveur "

Une commission départementale présidée par Monsieur le Préfet, était chargée de recevoir les amendements et de les examiner avant le 31 mars dernier.

Il s'agit de la CDCl, qui s'est réuni le 8 mars 2016. Monsieur Le Préfet a interrompu le cours de la réunion à midi, afin de pouvoir participer à un déjeuner sur la journée des droits des Femmes. Il restait 6 amendements dont les trois de la Brie Boisée.

Une nouvelle Commission a été organisée le 21 mars et la totalité des amendements ont été refusés. Concernant l'amendement de FAVIÈRES, ce dernier a été rejeté sans vote car il ne représentait pas une continuité territoriale exigée par la loi. !!!!!

On voit peu l'utilité de telles commissions, où les aspirations des communes sont " théoriquement " prises en compte. On a un ressenti d'injustice, d'inégalité de traitement et d'un certain déni de démocratie. Sans compter que le fil de sombres lignes politiciennes est sans aucun doute à l'origine des votes exprimés.

La Nouvelle Communauté de Communes prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et comprendra un nombre de sièges attribué de droit commun de 41, avec un maximal réparti de 51 sièges. La commune de Favières aura 1 siège contre trois actuellement.

Monsieur le Préfet en date du 25 avril a notifié le projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes. A compter de cette date nous avons un délai de soixante-quinze jours pour faire valoir un avis défavorable et un délai de 2 mois pour déposer :

- Un recours gracieux adressé à M. le Préfet
- Un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'intérieur
- Un recours contentieux en saisissant le tribunal administratif.

Jean Claude MARTINEZ, Maire.

# Budget primitif 2016

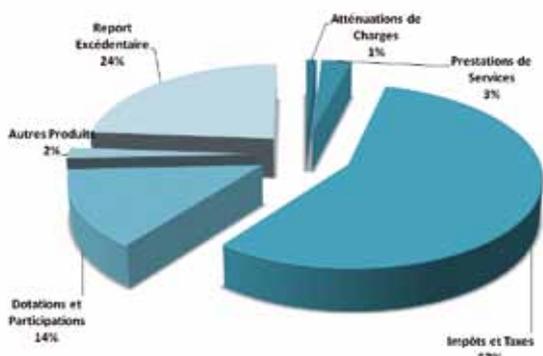
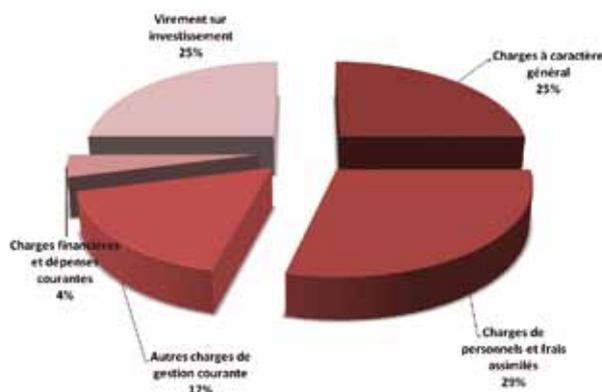


## FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

La base 2016 d'imposition des 3 taxes fait apparaître une augmentation de 2% ce qui correspond à un revenu de 12 000 €. Nous avons décidé d'augmenter la Taxe d'Habitation de 1% correspondant à 12 760 € en prévision de l'augmentation du FPCI (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) de 9 000 € que la Commune devrait payer. La Communauté de Communes de la Brie Boisée prend à sa charge un montant de 28 500 €, ce qui ne sera peut-être pas le cas l'année prochaine avec la création de la nouvelle intercommunalité.

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2016

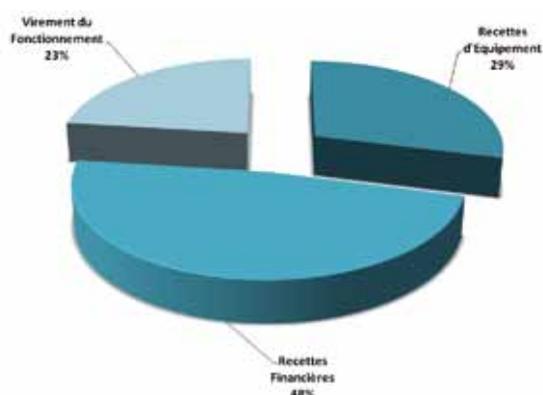
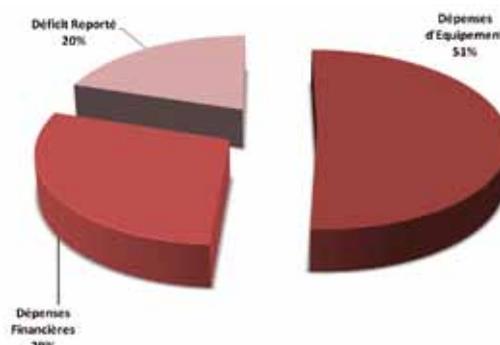
DÉPENSES	Année 2015	%	Année 2016	%
Charges à caractère général	266 450,00 €	22%	<b>279 900,00€</b>	<b>25%</b>
Charges de personnels et frais assimilés	303 300,00 €	26%	<b>314 300,00€</b>	<b>29%</b>
Autres charges de gestion courante	193 000,00 €	16%	<b>188 796,00€</b>	<b>17%</b>
Charges financières et dépenses courantes	60 920,00 €	5%	<b>48 947,36€</b>	<b>4%</b>
Virement sur investissement	361 289,11 €	30%	<b>271 066,67€</b>	<b>25%</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 184 959,11 €</b>	<b>100%</b>	<b>1 103 010,03€</b>	<b>100%</b>



RECETTES	Année 2015	%	Année 2016	%
Atténuations de Charges	11 000,00 €	1%	<b>15 000,00€</b>	<b>1%</b>
Prestations de Services	46 800,00 €	4%	<b>30 750,00€</b>	<b>3%</b>
Impôts et Taxes	571 587,00 €	48%	<b>626 303,00€</b>	<b>57%</b>
Dotations et Participations	159 640,00 €	13%	<b>152 028,00€</b>	<b>14%</b>
Autres Produits	75 000,00 €	6%	<b>18 000,00€</b>	<b>2%</b>
Report Excédentaire	320 932,11 €	27%	<b>260 929,03€</b>	<b>24%</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 184 959,11 €</b>	<b>100%</b>	<b>1 103 010,03€</b>	<b>100%</b>

## BUDGET D'INVESTISSEMENT 2016

DÉPENSES	Année 2015	%	Année 2016	%
Dépenses d'Equipement	994 949,75 €	76%	<b>599 175,47 €</b>	<b>51%</b>
Dépenses Financières	39 100,00 €	3%	<b>344 970,15 €</b>	<b>29%</b>
Déficit Reporté	278 904,78 €	21%	<b>231 880,12 €</b>	<b>20%</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 312 954,35 €</b>	<b>100%</b>	<b>1 176 025,74 €</b>	<b>100%</b>



RECETTES	Année 2015	%	Année 2016	%
Recettes d'Equipement	729 692,50 €	56%	<b>344 000,00 €</b>	<b>29%</b>
Recettes Financières	221 972,74 €	17%	<b>560 959,07 €</b>	<b>48%</b>
Virement du Fonctionnement	361 289,11 €	28%	<b>271 066,67 €</b>	<b>23%</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 312 954,35 €</b>	<b>100%</b>	<b>1 176 025,74 €</b>	<b>100%</b>



## SCOLAIRE

Nous terminons bientôt l'année scolaire et nous préparons déjà la rentrée de septembre 2016.

L'effectif de rentrée reste provisoire, mais nous accueillerons environ 33 à 38 enfants dont 3 toutes petites sections à partir de janvier (enfants qui auront 3 ans en 2017) suite à la décision de la Directrice de l'école.

Les tarifications des différentes prestations restent identiques.

### PÉRISCOLAIRE :

- 2,00 euros de 7h à 8h35 (gratuit de 8h15 à 8h35).
- 2,50 euros de 16h30 à 18h.
- 1,50 euros de 18h à 19h.

### RESTAURATION SCOLAIRE :

- 4,00 euros le repas.

### ALSH DU MERCREDI :

- 5,00 euros de 13h30 à 18h.
- NAP : Gratuit.

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui sont intervenus bénévolement auprès des enfants lors de cette année scolaire.

L'aide à la restauration scolaire que nous avons mise en place n'est plus réalisable pour des raisons réglementaires. Le Trésor Public ne nous autorise pas à procéder à ce remboursement.

Le don de l'association " Favières deux en un " a permis de participer à l'achat de tables et de chaises adaptées aux enfants pour la restauration scolaire, merci à eux.

**Nous espérons que vous pourrez voir notre salle de restauration équipée et l'ensemble des locaux lors de l'inauguration du groupe scolaire, le samedi 4 juin à partir de 10h30.**

D'ailleurs nous vous attendons nombreuses et nombreux pour découvrir les nouveaux locaux qui accueillent les enfants.

C. FOURNOT, Adjoint au Maire,  
Déléguée aux affaires scolaires

## LE CCAS EN ACTION

### La sortie des séniors du 15 septembre 2016

Comme pour les années précédentes, le CCAS organise avec la participation de la Mairie une sortie séniors. De très bons souvenirs pour tous les participants, voici les plus marquants d'entre eux :

**Le 28 mai 2011** à Amiens une journée bien remplie avec au programme la visite en barque des hortillonnages, repas dans un restaurant au centre d'Amiens et visite de la cathédrale d'Amiens.



Sortie au restaurant.

Sortie à Cumières



Le 2 juin 2012 à Etretat avec la visite des falaises Etretat avec repas dans le restaurant " le Galion " au centre d'Etretat et petite visite de Fécamp.

Le 1<sup>er</sup> juin 2013 en Champagne et autour du Champagne avec visite de cave, repas complet dans un restaurant du coin toujours à Cumières " Le CAVEAU " et une après-midi libre autour de la cathédrale de Reims et des nombreuses animations autour des Fêtes de Jeanne d'Arc (600<sup>e</sup> anniversaire).

Le 20 juin 2015 au Touquet-Paris-Plage avec la visite du célèbre marché du Touquet, repas au centre ville et une après midi libre... plage et bronzette au programme.

Cette année, le voyage sera prioritairement à destination des faviérois âgés de plus de 65 ans, s'il reste des places nous proposerons d'abord aux personnes de la commune âgées de 60 à 65 ans, puis comme pour les autres années aux personnes hors communes qui sont adhérentes au Club Amitié et Gaieté, celles-ci devront s'acquitter de l'intégralité du montant du repas. Contrairement aux autres années, le voyage aura lieu à la rentrée le jeudi 15 septembre 2016.

Il avait été décidé d'alterner le voyage et le repas des anciens une année sur deux. Après étude, le repas de fin d'année prévu en 2017 n'aura pas lieu, mais en contrepartie le voyage comprenant transport et restauration, sera entièrement aux frais du CCAS de la commune de Favières.

M. FENNAS. Adjoint au Maire,  
Délégué aux affaires sociales

## La Canopée

Lieu d'Accueil Enfant Parent

La Canopée a ouvert ses portes en avril 2015 sur la commune de Tournan-en-Brie au 3, rue du Château.

C'est un espace de jeux et de rencontres pour les enfants de 0 à 4 ans. S'inspirant de " La Maison Verte " de Françoise Dolto, ce dispositif accueille les moins de 4 ans accompagnés d'un adulte référent ainsi que les futures mamans tous les samedis matins (hors vacances scolaires) dans un cadre adapté.

La Canopée est ouverte à tous, sans inscription préalable, quel que soit son lieu d'habitation. On y vient quand on veut, pour le temps que l'on veut. L'accueil se fait dans le respect de chacun : l'anonymat et la confidentialité sont garantis, seul le prénom de l'enfant est demandé.

Accompagner son enfant à La Canopée c'est l'accompagner vers le monde social élargi, rencontrer d'autres adultes et d'autres enfants, sources de nouveautés et d'apprentissages de la vie en collectivité. Les enfants expérimentent peu à peu la vie en société et se préparent ainsi en douceur aux séparations futures : entrée à la crèche, la halte-garderie, l'école...

L'adulte accompagnant à La Canopée ne quitte pas l'enfant qui le sait et s'en trouve rassuré. Il peut, ou non, discuter, se détendre, regarder son enfant jouer, expérimenter, le voir différemment.

Deux professionnels de la petite enfance sont présents à chaque accueil.

Une participation financière sous forme de tirelire est demandée et laissée à l'appréciation de chacun.

### Renseignements :

La CanOpée - 3, rue du Château

[contact@lcanopee-laep.fr](mailto:contact@lcanopee-laep.fr)

[www.lcanopee-laep.fr](http://www.lcanopee-laep.fr)



La soirée sur le thème "**Chapeaux Casquettes**" a accueilli une quarantaine de jeunes du CM2 à la 3<sup>ème</sup>, alors...

**Chapeaux les jeunes !!!**

**Chapeaux jeunes filles et jeunes gens d'avoir participé à la soirée du 6 février 2016.**

**Chapeaux pour l'ambiance de cette soirée animée par notre DJ " Anim'entiel ".**

**Chapeaux d'avoir encore joué le jeu de la soirée sans portable.**

**Chapeaux aussi à l'équipe d'encadrement qui a supervisé et préparé le buffet.**

Rendez-vous à l'année prochaine...





## LUTTE CONTRE LE BRUIT

L'arrêté préfectoral du 16 novembre 2000 et l'arrêté municipal du 30 octobre 2003 réglementent l'usage d'engins bruyants (tondeuses, tronçonneuses, matériel et dispositif générateurs d'un niveau sonore élevé).

### Horaires autorisés :

- les jours ouvrés de 7h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Pour un confort et une qualité de vie réciproquement partagés, adaptez vos activités à ces horaires et au contexte de votre voisinage.

Considérant les risques pour la sécurité des personnes, les nuisances sonores et la volonté de la commune de promouvoir les activités de plein air des familles avec jeunes enfants, l'utilisation de véhicules motorisés (pocket-bike, pocket-quad, quads, motos et autres) est strictement interdite sur le terrain communal du Bourg (rue d'Hermières/rue du chemin vert/rue des farinats).



## STATIONNEMENT

La plupart de nos rues sont étroites, veillez à laisser un espace suffisant pour la libre circulation des véhicules de service, de secours et les véhicules lourds (éboueurs, pompiers, ...).

Les places de stationnement manquent dans la commune. Quand c'est possible utilisez les parkings et une petite marche est bon pour la santé. En cas de stationnement sur les trottoirs, laissez un passage pour les piétons et les poussettes et veillez à ne pas masquer la visibilité indispensable aux abords des intersections. En cas d'accident, votre responsabilité peut être engagée.

Le stationnement de longue durée sur l'espace public des véhicules hors d'usage et qui ne circulent plus est interdit.

Les bas-côtés en herbe sont agréables, veillez à ne pas les dégrader.

## BRÛLAGE EN EXTÉRIEUR

En conséquence

- de la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 (NOR : DEVR1115467C),
- du règlement sanitaire Départementale de Seine et Marne (art84),

### TOUT FEU EST INTERDIT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE FAVIERES

Cette interdiction concerne particulièrement le brûlage de déchets végétaux (éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires) et de déchets polluants (y compris les fins de chantiers de construction). Le brûlage de ces déchets nuit à l'environnement, à la santé et peut être à l'origine de troubles du voisinage.

La déchetterie implantée sur la commune de Gretz-Armainvilliers (ZI de GRETZ, Route de Presles) est à la disposition des habitants pour recevoir ces déchets. L'inscription se fait à l'accueil de la déchetterie sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois au même nom.

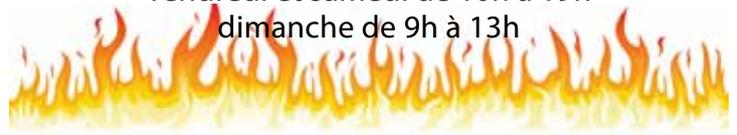
### HORAIRES D'OUVERTURE

#### D'OCTOBRE À AVRIL

lundi et mardi de 9h à 11h45 et de 14h à 18h  
vendredi et samedi de 10h à 18h  
dimanche de 9h à 13h

#### DE MAI À SEPTEMBRE

lundi et mardi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 19h  
vendredi et samedi de 10h à 19h  
dimanche de 9h à 13h



## DÉJECTIONS CANINES

Chacun doit veiller à la bonne éducation de son compagnon à quatre pattes et se doit de ramasser ses déjections sur l'espace public (trottoirs, routes, ...).

Les terrains de boules ne sont pas des bacs à crottes. Les espaces verts doivent restés propres afin que les enfants puissent y jouer en toute tranquillité et par respect pour les employés communaux chargés de l'entretien. **Des sacs sont disponibles en mairie.**

**POUR TOUTE RÉGLEMENTATION NON RESPECTÉE, DES PROCÈS-VERBAUX ET DES POURSUITES POURRONT ÊTRE ENGAGÉES CONFORMÉMENT AUX TEXTES EN VIGUEUR.**



Depuis 2010, les employés municipaux n'emploient plus de produits phytosanitaires sur les espaces publics. La Commune, récompensée en 2014 par la Département de Seine et marne, et lauréate de la 1<sup>ère</sup> campagne de labellisation Communes Sans Pesticide en 2015, fût à l'honneur le 26 mars 2016 lors de la remise du trophée Terre Saine par Madame La Ministre Ségolène Royale.

Chaque Commune se verra attribuer une aide pour la création d'espaces Nature et d'un potager dans les écoles ainsi que pour la mise en place de ruchers municipaux. Un film fût réalisé par le ministère sur notre commune et présenté le lundi 26 avril 2016 au Palais de l'Élysée lors de la Conférence Environnementale

La loi de transition énergétique pour la croissance verte avance la date d'interdiction de l'usage des pesticides par les collectivités pour les espaces verts au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

La loi Labbé du 23 janvier 2014 prévoit la suppression de l'utilisation des pesticides par les jardiniers amateurs au 1er janvier 2022.

Ces directives m'ont conduit à prendre un arrêté permanent d'interdiction d'application de produits phytosanitaires dans l'agglomération de Favières.

Les infractions seront constatées et les auteurs poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

## NOTRE ÉGLISE A BESOIN DE TRAVAUX

Faviéroises et Faviérois, nous pensons que votre église SAINT-MARTIN, patrimoine de votre commune, vous porte à cœur.

D'importants travaux sont à réaliser sur la charpente et la couverture de l'aile sud de l'église située rue Lucien COTEL à FAVIERES.

La commune ne peut pas prendre en charge ce montant et nous sommes dans l'urgence de réaliser cette rénovation.

En effet les travaux sont estimés à 250 000 €.

Nous vous sollicitons pour faire un don, si vous le souhaitez afin de financer une partie de ces travaux.

Cette somme sera déductible de vos impôts à hauteur de 66%. Un formulaire concernant ce don, est joint dans votre bulletin municipal.

Nous vous remercions de votre participation.

Jean Michel BESSOL, Adjoint aux travaux.





## COMITÉ DES FÊTES

La fête annuelle organisée par les bénévoles du comité des fêtes avec le soutien financier de la municipalité sera déroulée

**le 11 juin à partir de 18h  
sur le terrain communal du Bourg**

Organisée pour sa 3<sup>e</sup> édition, cette manifestation aura-t-elle la chance d'avoir la même météo et le même succès que les précédentes avec une participation croissante ? En hausse également l'investissement des bénévoles pour améliorer l'organisation malgré nos modestes moyens.

Avec l'accueil de 5 groupes en concert, le feu de la Saint Jean, un feu d'artifice, un lâcher de lanternes, et bien sûr un stand de restauration animé par le Bar-Jo team, il y aura de quoi passer une bonne soirée.

Franck GAUTIER, Président du Comité des Fêtes.

Si vous souhaitez nous aider :

[www.cdf-favieres.fr](http://www.cdf-favieres.fr) ou **06 14 67 50 41**

Vous pouvez nous suivre aussi sur facebook :

[www.facebook.com/cdffavieres](https://www.facebook.com/cdffavieres)



Le Comité des Fêtes de Favières présente

**11 JUIN**  
à partir de 18h sur le terrain communal pour l'apéro!

feu d'artifice  
feu de la Saint Jean  
lâcher de lanternes

**MUSIQUES en FEUX**  
à Favières

PARKING GRATUIT

PROGRAMME DES CONCERTS - 18h à 23h30

MARLENE SILVA  
SMILE DAVIS BAND  
THE ROOTS ENGINE  
ARCANES  
STEPHEN

BBQ GÉANT  
SANGLIER À LA BROCHE

PERCUSSIONS AUTOUR DU FEU AVEC «POUM TCHAC»

suivez-nous sur [facebook.com/cdffavieres](https://www.facebook.com/cdffavieres)

PROGRAMME COMPLET SUR [WWW.CDF-FAVIERES.FR](http://WWW.CDF-FAVIERES.FR)  
RENSEIGNEMENTS : 06 14 67 50 41





## L'association **Imagin'Art**

- Atelier de sculpture, modelage et organisation d'événements artistiques -

Le 30 avril 2016, avec quelques adhérents sculpteurs de l'association, nous avons fait notre sortie au marché d'Art contemporain sur les quais de la Bastille à Paris.

Une journée très intéressante et enrichissante avec plus de 400 exposants qui a été un vrai voyage à travers les matières et l'imaginaire ! Nous en avons pris plein les yeux et nous avons fait de très belles rencontres artistiques. Nous avons eu l'occasion d'échanger avec un fondeur qui nous a détaillé les différentes phases pour réaliser un bronze, une professionnelle de la technique du raku (cuisson Japonaise) nous a captivé par sa passion... Prochaine sortie culturelle à l'automne.

Valérie GAUTIER, présidente de l'association



**Exposition**  
**11 & 12 JUIN 2016**  
**CHAPELLE de La Route Des Grès à FAVIERES**

Entrée libre

Michel Kolb  
Photo

Marcel DAVID  
Sculpture

Xavier Deffieux  
Fusain

Dominique BOURDIN  
Sérigraphie

Les sculpteurs  
d' *Imagin'Art*

Samedi de 14h à 19h & dimanche de 10h à 17h30  
Chants de Gospel avec "I am teaching" samedi 14h  
Activités artistiques gratuites pour les enfants

Contact : 06.10.01.61.78  
[www.facebook.com/imaginart77](http://www.facebook.com/imaginart77)

Aujourd'hui, nous vous invitons à venir nous rejoindre pour notre exposition (voir affiche ci-dessus). Et afin d'être informé des divers événements, n'hésitez pas consulter notre site internet :

<http://www.my-microsite.com/imagin-art/>



ou à vous rendre et à aimer la page sur

[www.facebook.com/imaginart77](http://www.facebook.com/imaginart77)



## SECTION TENNIS DE TABLE en équipe de 4 joueurs

La saison précédente l'équipe 1 de FAVIÈRES a accédé pour la première fois " la super-division ", la plus haute de toutes les catégories.

Le début du championnat a été catastrophique, 5 défaites en 5 rencontres.



La révolte de FAVIÈRES s'est mise en marche pour ne pas finir dernier, l'envie de remporter quelques matchs nous a permis de vaincre et de faire un meilleur retour, 3 victoires et 2 défaites. Dommage le réveil fut tardif, FAVIÈRES termine 5<sup>ème</sup> sur 6 équipes. Les 2 dernières descendent en première division pour la saison prochaine.

En équipe de 6 joueurs : FAVIÈRES termine 4<sup>ème</sup> de leur division " excellente " avec 4 victoires et 6 défaites.

Bonnes vacances à tous, à la saison prochaine,  
Patrice TISSIEVY.



## Pose de 2 passerelles sur le terrain communal du Bourg, une histoire de bénévoles

C'est l'histoire de deux passerelles qui attendent un emplacement pour finir leur carrière. Jean François lance l'info qui est saisie au bond, mais où les poser ?

Sur le terrain communal, sur la Marsange, ... ?

Elles sont lourdes et encombrantes, pas facile de les apporter sur place !

Sur la Marsange un pont en bois serait plus sympa. A l'issue de longues palabres, la décision est prise, les deux seront installées pour franchir les fossés pour accéder au terrain communal. Il faut un transporteur et des matériaux pour réaliser les semelles en béton. Après accord du Maire pour financer l'affaire, et d'après négociations auprès des fournisseurs l'opération est lancée. Un samedi, de bon matin, les amis se retrouvent sur le chantier, le Maire apporte quelques rafraîchissements et le travail peut commencer. Les premiers trous sont faits côté rue des farinâts avec la visite de quelques inquiets ! Que se passe-t-il ?

Puis c'est le ronronnement de la bétonnière... Après quelques suées, en fin d'après-midi les 4 semelles bien armées sont terminées.

Livraison, pose des passerelles, passage des premiers piétons et vélos d'enfants et voilà une affaire rondement menée.

Daniel PATU, pour l'équipe de bénévoles que vous reconnaitrez.



# État Civil 2016



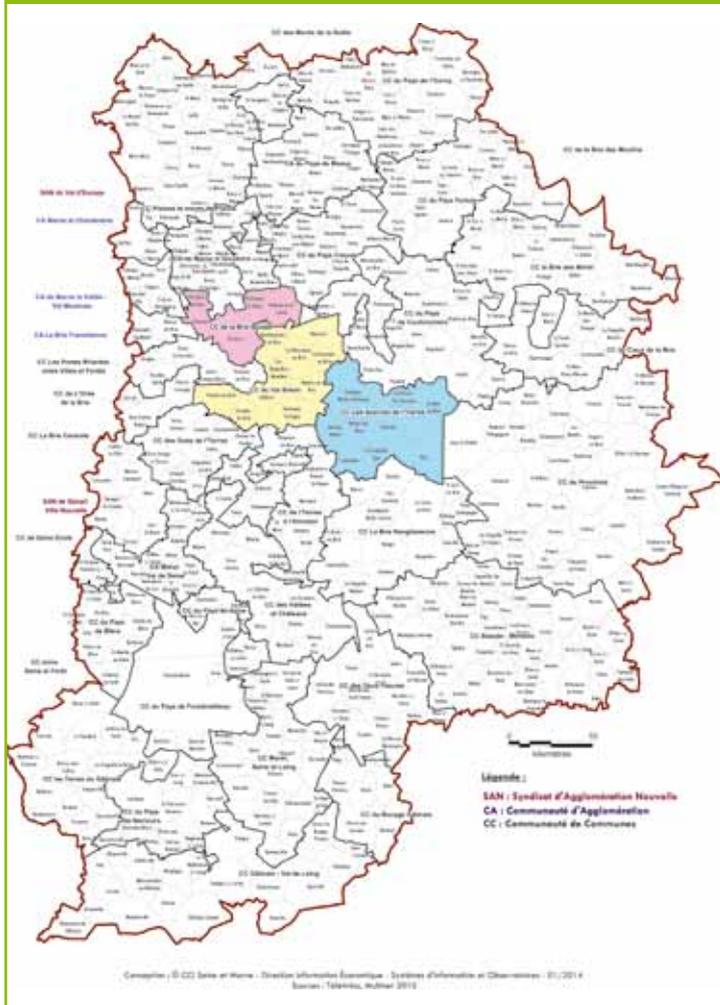
## Naissances

Arthur JAXEL né le 17 février  
Elaïa ESTEVE née le 19 avril  
Ines NEBBOU née le 5 mai 2016



Entourée de sa famille et de ses amis,  
Simone ROY fête ses 80 ans.

## Nouvelle intercommunalité



# Agenda

■ En vert les manifestations organisées par Favières-en-Brie.  
■ En rose les manifestations organisées par la Communauté de Communes de la Brie Boisée.

♦ 27 mai ♦  
Fête des Voisins

♦ 4 juin ♦  
A partir de 10h30  
Inauguration de l'Ecole des Petits Hiboux

♦ 11 juin ♦  
MUSIQUE EN FEUX  
A partir de 18h, concerts, feu d'artifice, feu de la Saint-Jean sur le terrain communal du Bourg

♦ 11 et 12 juin ♦  
EXPOSITION Imagin'Art

Chapelle de la Route des Grès  
samedi 14h à 19h - dimanche 10h à 17h30  
Entrée Libre

♦ 1<sup>er</sup> Septembre ♦  
Rentrée Scolaire

♦ 8 octobre ♦  
Gospel Church

20h30 Eglise Notre Dame de la Nativité  
Villeneuve-le-Comte

01 64 66 60 41 ♦ reservation@brieboisee.fr ♦ www.culture-brieboisee.fr

♦ 18 & 19 novembre ♦  
WEEK-END DU RIRE

le 18 à 20h30 - Pièce humoristique  
le 19 à 15h - Chevalier Farceur - enfants à partir de 3 ans - 5 €  
le 19 à 20h30 - Plateau d'humoristes

01 64 66 60 41 ♦ reservation@brieboisee.fr ♦ www.culture-brieboisee.fr



L'ARBRE À LETTRES



Prochaine parution **début octobre**



## OUVERTURE DE LA MAIRIE

### BOURG DE FAVIÈRES :

de 15h à 18h, lundi, jeudi et vendredi.  
de 10h à 12h et de 15h à 18h le mercredi.  
de 10h à 12h le samedi, sauf période de congés.

### Mairie fermée au public le mardi

Tél. : 01 64 07 02 07 / Fax : 01 64 42 00 48

## NUMÉROS DE TÉLÉPHONE & ADRESSES UTILES

École de Favières-Bourg	Tél. : 01 64 07 22 66
POMPIERS	Tél. : 18
SAMU	Tél. : 15
GENDARMERIE	Tél. : 17
SOS FEMMES BATTUES	Tél. : 01 40 02 02 33
SIDA Info Service	Tél. : 0 800 840 800
DROGUE Info Service	Tél. : 0 800 231 313
JEUNES VIOLENCES ÉCOUTE	Tél. : 0 800 20 22 23

### CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

#### Une seule adresse postale :

77605 MARNE LA VALLÉE CEDEX 03 **Tél. : 36 46 N° unique**

**CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES** Tél. : 0 820 25 77 10  
21-23, avenue du Général Leclerc - 77024 MELUN

**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES** Tél. : 01 64 07 01 75  
55, rue de Paris - 77220 TOURNAN EN BRIE

**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES** Tél. : 01 64 43 17 00  
avenue de la Malibran - ZAC de la Ferme d'Ayau  
77680 ROISSY EN BRIE

**URGENCE DÉPANNAGE ERDF** Tél. : 09 72 61 50 77

**DÉPANNAGE EAU POTABLE**  
(Lyonnaise des Eaux) Tél. : 01 60 62 15 27

**LA POSTE** Tournan en Brie Tél. : 01 64 51 15 15

**PRÉFECTURE** 77010 MELUN Cedex Tél. : 01 64 71 77 77

## ORDURES MÉNAGÈRES ET EXTRA-MÉNAGÈRES

Ramassage ordures ménagères tous les jeudis matins.

Ramassage ordures extra-ménagères 3<sup>ème</sup> lundi  
de chaque mois (Merci de les sortir la veille)

### TRI SÉLECTIF

Ramassage du verre (containers verts)  
et des emballages (containers jaunes)

**tous les quinze jours le Mardi,  
les semaines de numéro PAIR.**

## COORDONNÉES DU COLLECTEUR SEPUR

**Entreprise SEPUR** - ZA Lavoisier - 4, Impasse de la Fosse Rouge -  
77220 PRESLES-EN-BRIE Tél. : 01 64 25 09 68

## DÉCHETTERIE

Les formulaires d'accès sont tenus à votre disposition sur le site de la déchetterie - Z.I. de Gretz, route de Presles. Sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Tél. : 01 64 07 99 75

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et les jeunes hommes sont soumis à cette obligation dès l'âge de 16 ans. Ils doivent se présenter en Mairie dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire, munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents. Une attestation de recensement est alors délivrée.

## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Nous vous rappelons que les inscriptions sur les listes électorales de la Commune se font toute l'année jusqu'au 31 décembre pour les votes de l'année suivante. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

## PISCINE DE FONTENAY-TRESIGNY

Les habitants de la commune bénéficient d'une réduction. Retirez une carte en Mairie. Munissez-vous d'une photo d'identité et d'un justificatif de domicile.

## DÉLIVRANCE DES CARTES D'IDENTITÉ

Le délai pour la délivrance des cartes d'identité est d'environ 8 semaines à compter du dépôt du dossier complet. N'hésitez pas à contacter le secrétariat de la Mairie pour connaître les pièces à fournir.

## DÉLIVRANCE DES PASSEPORTS

Depuis le 18 mai 2009 la mairie n'est plus habilitée à établir les demandes de passeports. Dorénavant, elles seront recueillies dans l'une des 28 communes qui ont été choisies et dont la liste est disponible en mairie.

## PIÈCES ADMINISTRATIVES

**Autorisation de sortie du territoire** : l'enfant, accompagné ou non, peut voyager à l'étranger avec son passeport (accompagné ou non d'un visa) ou sa carte nationale d'identité seulement (pays de l'Union européenne, de l'espace Schengen, et la Suisse).

**Casier Judiciaire** : 107, rue Landreau 44079 NANTES (Par courrier : Etat civil, adresse, photocopie C.N.I.).

**Acte de naissance** : s'adresser à la Mairie du lieu de naissance, (Indiquer nom, prénoms, filiation, date de naissance). **Pour les français nés à l'étranger** : s'adresser au Ministère des Relations Extérieures : 11, rue de la Maison Blanche 44941 NANTES CEDEX 09. (Indiquer nom, prénoms, date et lieu de naissance).

**Certificat de nationalité française** : Tribunal d'Instance de Melun - 2, avenue du Général Leclerc - 77008 MELUN.

**Certificat de concubinage** : Devenue simple attestation sur l'honneur sans valeur juridique, les mairies ne sont plus obligées de délivrer ce certificat. S'adresser à la mairie de résidence.

## REMERCIEMENTS POUR LA RÉALISATION DE CE BULLETIN

Au secrétariat de la Mairie pour son aide précieuse,  
à LaureBé pour la réalisation et l'impression - 06 18 73 12 09.

Directeur de la Publication : Jean-Claude MARTINEZ - Rédacteur en Chef : Daniel Patu

Dépôt Légal mai 2016 - Tirage : 500 exemplaires.

